

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 55 (1993)
Heft: 8

Artikel: L'entreprise forestière
Autor: Moser, Urs
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1084774>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'entreprise forestière

Urs Moser*

La sauvegarde à long terme de la forêt est aujourd'hui pratiquement impensable sans le concours des entreprises forestières privées. Depuis quelques temps, elles reprennent de plus en plus de tâches des entreprises publiques qui subissent elles-mêmes les conséquences d'une rationalisation, voire la suppression pure et simple dictée par les efforts d'économie de nos autorités. Depuis quelques temps les entrepreneurs jouent aussi un rôle moteur dans l'introduction d'une mécanisation des travaux forestiers dans notre pays et l'adaptation à nos conditions topographiques.

Les entrepreneurs membres de notre association offrent au total quelque mille places de travail. En tant qu'organisation faîtière et association patronale, l'Association suisse des entrepreneurs forestiers (ASEFOR) a mis au point en collaboration avec l'association suisse du personnel forestiers (APF) une convention concernant les conditions d'engagement du personnel en forêt.

Les entreprises forestières s'organisent

Il y a vingt ans et partant d'une situation de crise (dégâts dus aux intempéries) les premiers entrepreneurs se sont réunis en association. Selon notre estimation et en fonction de la situation sur le marché, environ 350 à 450 entreprises forestières existent en Suisse. L'ASEFOR compte à peu près 200 membres. D'une poignée d'aventuriers s'est développé petit à petit un tissu d'entreprises performantes of-

frant un grand éventail de prestations. L'ASEFOR soutient ouvertement une exploitation durable de nos forêts, c'est à dire l'exploitation et l'utilisation d'une ressource naturelle indigène que présente le bois. Les entreprises forestières contribuent à mettre à disposition et maintenir la structure et les capacités (hommes et machines) indispensables à cette exploitation.

Partant de cela, l'ASEFOR s'est fixé les objectifs suivants:

- promotion de l'entreprise privée
- défense des entreprises auprès des autorités

- promotion de la qualification professionnelle des entrepreneurs
- promotion des mesures de sécurité au travail

Contribution à l'exploitation des forêts

Jusqu'à preuve du contraire sauvegarder la forêt signifie aussi exploiter la forêt et l'entretenir en tant que milieu naturel. D'un point de vue écologique, nous ne pouvons pas nous permettre le luxe de ne pas exploiter notre matière première qui de plus est renouvelable. Mais pour cette exploitation les propriétaires de forêt et les services forestiers doivent faire face à de grands défis:

- Le marché a besoin de bois. Et le bois suisse a sa place. Afin d'assurer la disponibilité de ce bois, son exploitation doit se faire de la façon la plus rationnelle.
- Produire du bois implique aussi de soigner la forêt. Cet investissement se prête bien à la mécanisation et devient par cela moins onéreux, voire possible.
- Les forêts de montagnes aussi doivent être entretenues si l'on veut profiter durablement des nombreuses prestations qu'elles nous offrent. Là cependant la mécanisation a ses limites. Il faut donc maintenir des capacités suffisantes (quantité et qualité) en hommes et machines. Mais l'économie des forêts doit aussi faire face aux mesures d'économie. Les frais d'investissement pour les machines (notamment les processeurs) et la formation spécifique du personnel que nécessitent la mise en service de ces engins demande une exploitation rationnelle et à cent pour cent. L'expérience montre que cela n'est pratiquement possible que par l'entreprise privée.

Dans l'agriculture on ne peut s'imaginer que chaque paysan s'offre sa moissonneuse-batteuse et dans les communes le service de construction ne dispose pas d'un parc comprenant des machines de chantier: on fait donc appel à des entreprises spécialisées.



L'objectif des entreprises forestières: fournir un bon travail, exécuté avec des techniques sûres.

*Urs Moser
secrétaire ASEFOR
Rue des Prés 13, 2626 Saignelégier

Quelles sont les prestations des entreprises forestières?

Suite à l'évolution des dernières années les entreprises offrent aujourd'hui tout un éventail des travaux en relation avec l'exploitation et la gestion des forêts. L'offre comprend le bûcheronnage, les travaux de sylviculture, le génie forestier et même des services plus larges tels que la préparation et réalisation de projets et de chaînes de travail ainsi que la commercialisation des produits de l'exploitation. Le propriétaire de forêt peut profiter de ce fait parce que la diminution des investissements et la réduction du personnel lui permettent de baisser les frais fixes.

Il n'est guère possible de décrire en détail toutes les prestations offertes par les entrepreneurs. Les points suivants présentent cependant un choix des services les plus importants:

- L'exploitation des bois (abattage, façonnage, débardage) reste une des activités clefs pour toutes les entreprises forestières.
- Les travaux de sylviculture (soins aux jeunes forêts, mesures de protection de la nature, entretien de lisières et de haies) se font par la plupart des entreprises, certaines se sont cependant spécialisées dans ce domaine et dispose de l'équipement adapté et de l'expérience nécessaire.
- Le génie forestier comprend la construction et l'entretien des chemins forestiers ainsi que la réalisation d'ouvrages particuliers (stabilisation de terrain, constructions paravalanches, barrages dans les torrents). C'est un domaine dans lequel quelques entreprises se sont spécialisées notamment en pratiquant des méthodes favorables à l'environnement.
- Une des particularités des entreprises forestières est bien sûr la mise en service de grandes machines (écorceuses, broyeuse, processeurs, câble grues et hélicoptères pour le transport des bois).

La qualité vaut toujours son prix!

Ce slogan est aussi juste pour l'indemnisation du travail des entreprises forestières. Le citoyen ne met que très

rarement en question le tarif appliqué par l'artisan qui remet en état son mur de jardin ou le mécanicien qui lui répare sa voiture. L'entrepreneur forestier, par contre, doit souvent se justifier jusqu'à dans les plus petits détails. Cela est incompréhensible, car après tout quelle est la différence? Il n'y en a pas – l'entrepreneur forestier est un spécialiste qui dispose d'une bonne formation et d'une expérience solide. C'est pour cette raison et pour faciliter l'argumentation que l'ASEFOR a mis sur pied un système de calcul autant pour la facturation des heures de travail que pour les machines. Pour ces tarifs nous nous sommes basés sur des modèles reconnus (dans le bâtiment par exemple), leur application provoque cependant toujours une certaine résistance.

En contrepartie l'association s'engage à ce que ses membres fournissent des prestations en conformité avec ces tarifs, c'est à dire: une qualité indiscutable, des délais respectés, des soumissions et décomptes transparents et réalistes.

L'entrepreneur forestier est aussi employeur!

Les membres de l'ASEFOR offrent environ 1000 places de travail. Dans ce domaine l'association a tenu à mettre les choses au point en publiant les «directives pour l'établissement de contrats de travail dans l'économie forestière»: des postes de travail intéressants, dans des conditions modernes et à des salaires honnêtes. La pression provoquée par les mesures d'économie à tous les niveaux touche aussi les entrepreneurs, mais cela n'a jusqu'à maintenant pas encore provoqué beaucoup de licenciements. Par ailleurs les entrepreneurs forestiers sont également des partenaires intéressants pour les agriculteurs cherchant à compléter leur revenu. Ils engagent en effet souvent du personnel temporaire, notamment pendant les périodes de coupes en hiver.

Il va de soi que pour une association patronale, la sécurité au travail est une tâche prioritaire. L'ASEFOR en est consciente et prépare actuellement un programme d'action. Selon les statistiques, le travail en forêt est une occupation très dangereuse et ce n'est pas une fatalité. En respectant les règles de

la sécurité au travail la majorité des accidents pourrait être évitée. Mais le stress découlant de la compression des prix va à l'encontre de ce constat, car la mauvaise récompense incite à engager du personnel mal formé et bon marché ainsi qu'à faire du mauvais travail.

Considérer l'entrepreneur comme un partenaire

La tâche de sauvegarder les forêts pour nos enfants exige de réunir nos efforts. Les propriétaires de forêts et les entrepreneurs ne pourront réussir que s'ils acceptent de collaborer. A cet effet je peux concrétiser le titre du présent article «L'entreprise forestière – par les réflexions suivantes:

- Les entrepreneurs et les propriétaires sont des partenaires! Ils le sont sans s'en rendre compte. Il s'agit alors de savoir si l'on veut être de bons ou de mauvais partenaires.
- Il doivent être de bons partenaires! – Cela demande cependant de se connaître, de communiquer et de se respecter.
- La compréhension et le respect mutuels sont des conditions sine qua non pour une collaboration fructueuse.

La collaboration nécessite de la confiance, de la bonne volonté et le fait d'accepter que les deux parties peuvent en tirer un profit. La motivation économique est tout à fait légitime, elle est une des conditions cadres.

La petite cuisine souvent pratiquée dans l'attribution des mandats empoisonne le climat et la confiance. De grands travaux devraient automatiquement susciter un appel d'offres. La concurrence entre les entreprises doit rester, mais les offres doivent faire l'objet d'un examen approfondi. La proposition la moins chère n'est jamais la meilleure en qualité. Il faut donc non seulement comparer les prix mais aussi les prestations comprises dans ce prix. Le travail du professionnel sérieux (qualité, respect des délais etc.) mérite des prix corrects. Quand il faut engager l'équipe du triage pour aller mettre de l'ordre sur un chantier «abandonné» et que le peuplement restant subi des dommages cela coûte très cher à long terme. Et tout cela parce que l'on a retenu l'entrepreneur le meilleur marché et que celui-là a fait un travail à sa hauteur. La qualité a de la valeur!